

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 21
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 10

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-sept et le 12 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 06 juillet, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, MME MICHELE CHAVE, MME KATY COLDER, MME ISABELLE GODEAS, M.JOËL FEUILLERAT, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. GILLES HOURQUET, M.ERWAN DANIEL,
Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. FREDERIC COMBE), M. DAVID ROFE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC BAMIERE (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M.JOËL FEUILLERAT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à M. PHILIPPE BAUMLIN), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN),
Etaient absents excusés : M.PATRICE ETAVE, M. NICOLAS COSTES

FREDERIC COMBE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/77

Objet : Convention de partenariat « Partir en Livre »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux orientations établies dans la Charte de lecture publique approuvée par la délibération du Conseil de la Métropole N° 16- 1063 en date du 15 décembre 2016, et au cadre défini par la délibération N°17-0658 du Conseil de la Métropole en date du 29 juin 2017, Toulouse Métropole, la commune de L'Union et la bibliothèque « Plaisir de Lire » souhaitent engager une action partenariale dans le cadre de l'opération nationale *Partir en livre* dont l'édition 2017 se déroulera du 19 au 30 juillet.

Cette action partenariale, objet de la présente convention, se donne pour objectif de :

- Promouvoir la pratique de la lecture auprès de tous les publics, notamment les plus jeunes, les familles et les plus éloignés des pratiques de lecture.
- Valoriser les auteurs de jeunesse et leurs œuvres en partenariat avec les librairies indépendantes du territoire

En ce sens elle se caractérise par des actions visant à aller à la rencontre de ces publics et à leur proposer des médiations du livre et de la lecture en dehors des lieux culturels habituellement dédiés tels que les bibliothèques municipales, par la mise en place d'espaces de lecture, et la proposition ateliers et animations autour du livre de jeunesse dans l'espace public (parcs, jardins, places etc.) et sur les lieux de vacances et de loisirs des habitants (centres de loisirs, villages d'été, piscines, etc.).

Envoyé en préfecture le 13/07/2017

Reçu en préfecture le 13/07/2017

Affiché le 13 JUIL. 2017

ID : 031-213105612-20170713-D2017_77-DE

En tant qu'organisateur, la commune de L'Union assurera le service général des espaces de lecture et animations proposées.

La commune de L'Union met à disposition le matériel et le personnel technique nécessaire à l'exclusion du matériel mis à sa disposition par Toulouse Métropole.

La commune de L'Union s'engage à assurer auprès des publics la gratuité des actions réalisées dans le cadre du partenariat faisant l'objet de la présente convention.

La commune de L'Union s'engage à assurer la médiation et la communication des actions décrites ci-dessus auprès des habitants, par tous les moyens à sa disposition (affichage, distribution de programme, annonce sur ses supports municipaux papier et numérique, site internet, etc)

Elle s'engage enfin à assurer la promotion de la sélection de livres de jeunesse réalisée par les bibliothèques et librairies partenaires de *Partir en livre* associées pour les enfants et leurs parents. Dans la mesure de ses moyens, elle s'engage à permettre la découverte de ces livres auprès de ses habitants lors des actions qu'elle met en œuvre.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat culturel, avec Toulouse Métropole et la bibliothèque « Plaisir de Lire »

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat culturel, avec Toulouse Métropole et la bibliothèque « Plaisir de Lire ».

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ



- Transmis le 13 JUIL. 2017
- Affiché le 13 JUIL. 2017